

Projet DGE/ PNUE/ FVC SAP005 « Amélioration de la résilience au climat des communautés rurales du centre et du nord du Bénin grâce à la mise en œuvre de mesures d'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (EbA) dans les paysages forestiers et agricoles »

**TERMES DE REFERENCE DU COORDONNATEUR / COORDONNATRICE NATIONAL DU PROJET
(CNP)**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Bénin est l'un des pays les moins développés d'Afrique de l'Ouest. Il figure parmi les pays les plus pauvres du monde, se classant au 150ème rang sur 175 pays en termes de produit intérieur brut par habitant. La majorité de la population en croissance rapide vit dans les zones rurales. L'économie du pays repose sur l'agriculture, qui fournit environ 80% des revenus d'exportation. Malgré le nouveau mode de gouvernance en vigueur depuis 2016 pour renforcer l'économie forestière et restaurer des terres agricoles, celles-ci se dégradent rapidement en raison des pratiques de gestion et d'utilisation non durables des supports de civilisation agraires.

Par ailleurs, l'augmentation des températures, la modification des régimes pluviométriques et la modification des durées des saisons de culture associées à la fréquence accrue des sécheresses et des inondations ont un impact négatif sur l'agriculture et les écosystèmes forestiers du centre et du nord du Bénin y compris la zone de transition entre la savane soudanaise et la zone de forêts semi décidues située au sud du Bénin. Au regard des rapports récents de 2022 du GIEC sur l'état du climat mondial, les effets pervers des changements climatiques réduiront davantage la productivité, les rendements agricoles et modifieront les paysages agraires des milieux dont ceux des écosystèmes forestiers. Les communautés ciblées dans ces zones d'intervention du projet constituent une partie des ménages les plus pauvres du pays et restent extrêmement vulnérables aux impacts des changements climatiques. Mieux, la déforestation et les pratiques de gestion non durables ont contribué à une grave dégradation des sols, à une érosion accrue des sols et à des inondations qui ont un impact négatif sur les moyens de subsistance. L'ampleur prévue des changements climatiques au Bénin devraient aggraver ces impacts négatifs bien que le gouvernement ait pris des mesures et développât des actions dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) et vôtat un budget climato sensible mis en œuvre au cours de ces dernières années Pour une forte résilience et inclusive en lien avec les documents de politique agricole et l'écocitoyenneté, une approche d'Adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) est recommandée car elle préconise la restauration et de la gestion durable des forêts et les terres en capitalisant les connaissances paysannes du milieu d'intervention du projet.

Afin d'investir dans le processus national d'adaptation aux changements climatiques et de

permettre un changement de paradigme dans la gestion durable des forêts et des terres agricoles adjacentes dans le centre et le nord du Bénin, le gouvernement du Bénin avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONU) entant que entité accréditée au Fonds Vert pour le Climat (FVC), a sollicité et obtenu en 2019 une subvention de neuf (09) millions de dollars US du FVC avec un cofinancement de un (01) million de dollars US, soit un total de dix (10) millions de dollars US pour la mise en œuvre du Projet « **Amélioration de la résilience au climat des communautés rurales du centre et du nord du Bénin grâce à la mise en œuvre de mesures d'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (EbA) dans les paysages forestiers et agricoles** » dénommé– **Projet d'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (PABE)**, sur une durée de 5 ans.

L'objectif du projet PABE est d'améliorer la résilience des communautés contre les effets des changements climatiques à travers une approche d'Adaptation basée sur les Ecosystèmes mise en œuvre dans les paysages forestiers et agricoles dans sept municipalités au centre et au nord du Bénin : Dassa-Zoumè, Tchaourou, Djougou, Ouaké, Cobly, Boukombé et Banikoara. L'objectif sera atteint à travers trois résultats que sont :

Résultat 1 : 3 600 hectares de terres restaurés pour des avantages liés à l'énergie et aux moyens de subsistance à usages multiples ;

Résultat 2 : Augmentation de la productivité agricole : moyens de subsistance agricoles sécurisés face au changement climatique ; et

Résultat 3 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles du gouvernement et des communautés pour la mise en œuvre d'une agriculture EbA et résiliente au climat, et sensibilisation accrue aux avantages de l'adaptation.

Le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), à travers la Direction Générale pour l'Environnement et le Climat (DGEC) est l'Autorité d'Exécution (AE) du projet. La DGEC a la charge de la Coordination du Projet et c'est à cet effet qu'elle recrute un Coordonnateur / Coordonnatrice National du Projet (CNP) pour la mise en œuvre dudit projet. L'ONU est l'entité accréditée (EA) désignée par le gouvernement du Bénin. L'EA est responsable de la supervision de la mise en œuvre, de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale des différents rapports à envoyer au FVC (en particulier le rapport de clôture du projet). Un accord de partenariat est signé entre le MCVT et l'ONU définissant les responsabilités, mandats et modalités de gestion du projet. La mise en œuvre du projet à travers des conventions avec des partenaires (exemples : Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC), l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA), ainsi que des prestataires de services.

L'accord de financement du PABE par le FCV a pris effet le 25 novembre 2019, et l'équipe de gestion du projet est fonctionnelle depuis le 02 mars 2020 ; l'atelier de lancement du projet a eu lieu le 21 septembre 2020. La composition de l'équipe de gestion du projet (UGP) est la suivante un coordonnateur de projet (poste actuellement vaquant et à pourvoir ; les missions et tâches liées à ce profil est en paragraphe2 de ces TDRS) ; une Conseillère Technique Principale (CTP) ; une Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) ; un Responsable de Suivi-Évaluation (RSE) ; un Responsable Administratif et Financier (RAF) ; une Spécialiste en Passations des Marchés (SPM) ; une Assistante de Direction (AD) ; et de deux Conducteurs de Véhicules Administratifs (CVA).

Le PABE a récemment fait son évaluation à mi-parcours : plusieurs des cibles prévues par le cadre logique du projet ont été atteints. Il s'agit de : (i) l'élaboration de 7 plans de gestion des forêts communautaires,

(ii) l'encadrement de 15 coopératives engagées dans la commercialisation des produits forestiers non-ligneux et dans les activités agricoles. L'évaluation à mi-parcours a recommandé un prolongement du projet pour un maximum de deux ans. Ce temps additionnel permettra au projet d'atteindre les résultats escomptés, en particulier celui concernant la mise en œuvre effective de l'approche pour l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes et son appropriation par les communautés, les acteurs des communes et les parties prenantes.

Le présent terme de référence concerne le recrutement du Coordonnateur / Coordonnatrice National du Projet.

II. MISSIONS ET TACHES DU COORDONNATEUR/COORDONNATRICE NATIONAL(E) DU PROJET

Le Coordonnateur/La Coordonnatrice National (e)(e) du Projet (CNP) sera sous la supervision du Directeur National du Projet (DNP), et sous la direction du MCVT. Il/elle sera chargé(e) de diriger l'équipe du projet et assurer la gestion opérationnelle globale pour une mise en œuvre réussie du projet. Outre la responsabilité quotidienne de gestion de coordination, il/elle supervisera la mise en œuvre du projet et de ses activités et facilitera l'obtention de résultats conformément au document de projet et aux plans de travail. Le Coordonnateur /la coordonnatrice sera responsable de la gestion financière et des décaissements, et devra rendre des comptes au MCVT et à l'ONU.

Le coordonnateur / la coordonnatrice travaillera en étroite collaboration avec les membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les points focaux du PABE au sein de ces partenaires gouvernementaux, notamment la DGEC, la DGEFC , Météo-Bénin, les ministères concernés, les communes, les partenaires techniques (e.g. ICRAF-CIFOR, EbAFOSA-Bénin), les différentes

parties prenantes présentes sur les sites de mise en œuvre du projet ainsi que les membres du Comité de Pilotage afin d'assurer l'alignement entre les activités, les résultats attendus, le cadre de mise en œuvre et le budget disponible.

Sous l'autorité du DNP et la supervision du Comité de Pilotage du Projet, le coordonnateur / la coordonnatrice du projet devra réaliser les tâches suivantes et en étroite collaboration avec la CP et les membres de l'UGP :

- L'appropriation de l'approche d'Adaptation basée sur les Ecosystèmes sensible au genre, en particulier concernant la gestion durable et la restauration des paysages et les ressources forestière, agricole et en eau ; et apportant des bénéfices directs aux communautés des sept sites de mise en œuvre du projet ;
- Assurer la mise en œuvre des activités du projet dans des délais raisonnables, au niveau des sept sites du projet et au niveau national comme prévu dans le cadre logique et le budget du projet ;
- Développer, en concertation avec le DNP et l'ONU et en étroite collaboration avec l'UGP et la CP, les plans de travail annuels, les rapports annuels d'avancement ainsi que les budgets correspondants pour l'ONU, le FVC et le comité de pilotage ;
- Coordonner l'élaboration et la validation des plans de travail et rapports de mise en œuvre annuels, semestriels, trimestriels et mensuels ainsi que des budgets, les demandes d'avance de fonds, les paiements, les audits et toute autre tâche qui permettraient la bonne tenue financière et technique du projet ;
- Appliquer les orientations du projet pour atteindre les résultats attendus et leurs cibles ;
- S'approprier des termes de référence permettant d'identifier des experts et des institutions nationales (en consultation avec le DNP et le PNUE) pour les différentes activités du projet ;
- Superviser le personnel de l'Unité de Gestion du Projet, les prestations des institutions nationales et des consultants qui sont recrutés pour fournir une assistance technique ;
- Organiser et superviser les ateliers et les formations nécessaires au bon déroulement du projet ;
- Assurer la liaison étroite avec les ministères compétents, les municipalités, les instituts nationaux et internationaux de recherche, les ONG, les projets parallèles et d'autres institutions pertinentes afin d'impliquer leurs personnels dans les activités du projet ainsi que de recueillir et de diffuser les informations pertinentes pour le projet ;
- Coordonner avec le DNP, le Comité de Pilotage, l'ONU, les partenaires et les autres parties prenantes, l'organisation des réunions de suivi régulières et/ou extraordinaires

pendant la durée du projet, afin de suivre et de gérer l'avancement de la mise en œuvre du projet ;

- Coordonner la rédaction et diffusion des minutes, comptes-rendus et rapports ;
- Assurer la visibilité du projet et particulièrement de l'approche sur l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (EbA) auprès des partenaires institutionnels du projet ;
- Participer aux visites sur le terrain pour contrôler et évaluer l'avancement des activités du projet ;
- Exécuter Toutes autres tâches assignées par le DNP, l'ONU et le Comité de Pilotage (CP) afin d'atteindre les objectifs du projet dans les délais impartis.

III. RESULTATS ET PRODUITS INDICATIFS ATTENDUS

- Construire une stratégie de coordination sur la démarche pour une mise en œuvre effective du projet dans les délais impartis, en particulier concernant l'utilisation de l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes dans les sept sites du projet et pour aboutir aux cibles du projet.
- Elaborer les plans de travail annuels, semestriels, trimestriels et mensuels et budgets associés y compris les plans de passation des marchés du projet révisés chaque année, le plan de gestion environnementale et sociale dans le respect du cadre logique du projet ;
- Examiner les rapports d'experts, consultants, de prestataires en s'assurant du respect des exigences des termes de références de la qualité technique et de la rédaction conformément aux attentes des parties prenantes, et du bailleur ;
- Elaborer les rapports annuels d'examen de la mise en œuvre des projets (Annual Progress Reports) dans les délais prescrits par le document du projet ;
- S'assurer de l'élaboration des rapports trimestriels des dépenses ainsi que les demandes raisonnables et justifiées d'avances de trésorerie avec le soutien du CP du projet et soumis dans les délais convenus avec la DGEC et le l'ONU ;
- Partager avec l'ONU et le DGEC les rapports annuels de cofinancement élaborés ;
- Suivre et superviser la rédaction des rapports d'audit financier et d'audit de gestion selon les lignes directrices de l'accord de partenariat qui doivent être soumis dans les délais convenus avec l'ONU ;
- Atteindre 90 % d'exécution du budget chaque année ;
- Traiter les courriels et les demandes du DGEC, du Comité de Pilotage et de l'ONU et de toutes parties prenantes dans un délai de 48 heures ;

- Elaborer et mettre en œuvre les recommandations issues des rapports annuels, de l'évaluation à mi-parcours et des sessions du Comité de pilotage du projet ;
- Evaluer les performances de l'équipe de gestion du projet régulièrement ;
- Organiser de façon hebdomadaire les réunions de coordination de l'Unité de Gestion du Projet ;
- Organiser régulièrement des réunions de coordination avec la CP, le DGEC et l'ONUE pour faire le point sur l'avancement du projet ;
- Elaborer la stratégie de sortie du projet d'ici juin 2024 avec les parties prenantes concernées afin de garantir la durabilité des activités du projet et son impact à long terme.

IV. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES :

Le candidat devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures (minimum Bac+5) dans l'une des disciplines suivantes : agro-foresterie, agronomie-économie, agronomie, environnement, changements climatiques, gestion des ressources naturelles, administration publique ou un titre équivalent ;
- Minimum de dix années d'expérience dans la coordination de la mise en œuvre de projets nationaux et/ou internationaux, dans les domaines de l'agroforesterie, de l'agronomie-économie, de l'agronomie, de l'environnement, de l'adaptation au changement climatique ou de la gestion des ressources naturelles,
- Deux expériences d'une durée égale de 3 ans au moins de Chef(fe) de Projet / Coordonnateur / Coordonnatrice de projet nationaux et/ou internationaux en partenariat avec l'administration béninoise et des institutions internationales ;
- Solide expérience en matière de coordination et de gestion d'équipes pluridisciplinaires ;
- Bonne connaissance des règles et des pratiques de l'administration béninoise ;
- 02 expériences de collaboration avec les institutions internationales, en particulier le Fond vert pour le climat (FVC) et / ou le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et les Nations unies, serait un atout ;
- Maîtrise de l'Approche : Adaptation Basée sur les écosystèmes ;
- Excellente expression écrite et orale courante en français ;
- Maîtrise de l'approche participative et intégrée.
- Une bonne maîtrise de l'anglais écrit et oral serait un atout

V. APTITUDES

- Intégrité professionnelle ;
- Très bonne connaissance de la gestion basée sur les résultats ;
- Capacité de travailler dans un environnement sous pression ;
- Très bonnes aptitudes de leadership et de management ;
- Très bonne aptitude au travail en équipe ;
- Très bonne capacité de communication, et de gestion des relations interpersonnelles ;
- Très bonne capacité de réponse et de proactivité.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE ET PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- Une demande adressée au Directeur Général de l'Environnement et du Climat
- Une copie certifiée conforme du ou des diplôme (s)
- Un curriculum vitae complet, détaillant au mieux l'expérience du candidat pour la mission avec des références précises et vérifiables par mission effectuée (certificat, attestation, etc.) ;
- Une lettre de motivation adressée au directeur général de l'environnement et du climat ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie légalisée d'une pièce d'identité ;
- Un acte de naissance
- Un document de deux pages maximum (Arial 12, interligne 1,5) présentant la stratégie de gestion du projet que le candidat propose.

VII. EVALUATION DES PERFORMANCES

Les performances du Coordonnateur / Coordonnatrice du Projet seront évaluées annuellement par le l'ONU et la DGEC.

VIII. DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est d'un an, renouvelable sur la base des résultats obtenus, pour une durée compatible avec celle de la mise en œuvre du projet.

NB : La candidature des femmes est vivement encouragée.